



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2019-548

Objet : Avenue Joseph Ricordel

Circulation alternée (par panneaux B15/C18)

Stationnement interdit au droit du chantier

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 30 septembre 2019, présentée par l'entreprise SATEC Environnement – rue Gustave Eiffel – ZA du Bois Vert 56805 PLOËRMEL – dans le cadre de reprise de branchement sur le réseau d'eaux usées,

Considérant que pour effectuer ces travaux, Avenue Joseph Ricordel, il y a lieu d'alterner la circulation (par panneaux B15/C18) et d'interdire le stationnement au droit du chantier, à compter du mercredi 23 octobre 2019 à partir de 8 h et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 5 jours),

### ARRÊTE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, avenue Joseph Ricordel, la circulation sera alternée (par panneaux B15/C18) et le stationnement sera interdit au droit du chantier, à compter du mercredi 23 octobre 2019 à partir de 8 h et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 5 jours).

☞ Un cheminement pour les piétons devra être conservé.

ARTICLE 2 : L'entreprise SATEC Environnement sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les déviations et les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Pour le Maire,

Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale Déléguée  
À la Circulation et au Stationnement



P/o. Le Directeur des Services Techniques  
De l'Aménagement et du Patrimoine  
Christian Bourgeon